

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1215

présenté par
Mme Cristol

ARTICLE 11 TER

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« , la deuxième occurrence du mot : « et » est remplacée par le mot : « ou » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.